

**De :** Frederic Julien

**Envoyé :** 22 novembre 2010 à 11 h 21

**À :** ~Legislative Committee on Bill C-32/Comite législatif chargé du projet de loi C-32

**Objet :** À propos du projet de loi C-32

Madame la greffière,

À titre de citoyen, j'aimerais porter à l'attention du comité mes préoccupations concernant le projet de loi C-32.

Je crois qu'il est tout à fait nécessaire d'entreprendre la modernisation de la loi sur le droit d'auteur afin de la rendre conforme au Traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et je félicite le gouvernement d'avoir pris cette initiative. Toutefois, les nombreuses exceptions du projet de loi C-32 me font craindre que cette réforme ne se fasse au détriment des créateurs. Il m'apparaît essentiel que soit protégée la capacité des créateurs de tirer un revenu de leur activité professionnelle. Sinon, nous en ressentirons tôt ou tard les impacts: une production culturelle réduite, appauvrie et peu valorisée. Pour ma part, je n'ai aucune objection à voir mes dépenses de consommation culturelle s'accroître si celles-ci peuvent permettre à des créateurs de faire leur travail dans de meilleures conditions et à produire des contenus d'une qualité et d'une diversité sans cesse croissante.

Par ailleurs, j'ai pris rapidement connaissance de la lettre du Barreau du Québec du 14 octobre au ministre de l'Industrie et il m'apparaît que l'incertitude juridique de certains articles du projet de loi pourrait rendre son application difficile et indûment coûteuse pour les créateurs qui devront faire la preuve de leurs droits.

En définitive, je suis d'avis que

- si l'on ne peut assurer un meilleur équilibre entre les droits des créateurs et ceux des consommateurs et des entreprises, et
- si l'on ne peut rectifier les lacunes juridiques du projet de loi C-32,

alors il est préférable que le projet de loi C-32 ne soit pas adopté.

La créativité est sans contredit la ressource renouvelable la plus précieuse du 21<sup>e</sup> siècle. Elle doit être valorisée et une loi sur le droit d'auteur se doit d'en être le premier gardien.

Veuillez recevoir, Madame la greffière, mes salutations distinguées.

Frédéric Julien